N/Réf : CAB/PR/CPCSC/ /FNL/NM/2010

***Note à la Bienveillante Attention de Son Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet du Chef de l’Etat***

**Concerne : Gratuité de l’Enseignement Primaire.**

1. **SYNTHESE**

Le Ministre de l’EPSP a réagi à la lettre du directeur de Cabinet référencée n° 948/2010, du 20 mai 2010, relative à l’objet en marge.

Deux actions en faveur de la gratuité de l’Enseignement Primaire dans notre Pays, par le Ministère de l’EPSP et par les partenaires techniques et financiers.

Les frais scolaires indirects que les parents continueront à prendre en charge, c’est-à-dire, manuels scolaires, uniformes, frais d’internat, etc. Toutefois, certaines actions ponctuelles et à caractère humanitaire peuvent intervenir pour soulager les parents, comme cette année scolaire avec :

* la distribution des manuels scolaires (livres de calcul et livres de lecture, guides pour enseignants) à tous les élèves des écoles publiques et privées de 1ère et 2ème années du primaire de l’ensemble du Pays (Projet PARSE);
* la distribution des manuels scolaires (français et math) à tous les élèves des écoles publiques et privées de 3ème et 4ème années de l’ensemble du Pays (Coopération belge);
* la distribution des kits scolaires par l’UNICEF à tous les élèves de première année primaire des écoles publiques.

Les frais scolaires directs, c’est-à-dire, les frais TENAFEP (Test National de Fin d’Etudes Primaires), les frais administratifs pour le fonctionnement des écoles et des bureaux de gestionnaires, les frais des assises de Promo scolaire et les frais de prime de motivation.

La gratuité correspondrait à la suppression de tous ces frais. Coût annuel estimé à 324'959'360 US$ (trois cents vingt quatre millions neuf cents cinquante neuf mille trois cents soixante dollars américains).

Pour la rentrée scolaire 2010 – 2011, nos partenaires se sont engagés à financer la suppression des frais administratifs destinés au fonctionnement des écoles primaires, à hauteur de 36,4 millions US$ (trente six millions quatre dollars américains) (projet PARSE). L’atteinte de la suppression totale des frais directs exige encore **288'559'360 US$** (deux cents quatre vingt huit millions cinq cents cinquante neuf mille trois cents soixante dollars américains).

La gratuité implique d’autres charges importantes relatives à l’accroissement des effectifs et l’afflux massif d’enfants scolarisables sur le personnel enseignant et non enseignant, sur les matériels didactiques et sur les infrastructures d’accueil.

Le Ministre a, en outre, mis en place un Task Force, composé des experts du Ministère et des partenaires techniques et financiers pour réfléchir sur la faisabilité de la mise en œuvre de la gratuité à la rentrée scolaire 2010 – 2011. Cette équipe va étudier la question, proposer des scenarii, de gratuité et faire des simulations des coûts. Une petite enquête d’information auprès de la population a été organisée sur le terrain au mois de mai 2010. Des données recueillies doivent orienter les mesures à prendre, et ce, avant le 02 juillet 2010.

1. **SYNTHESE**

Le Collège Chargé des Questions Sociales et Culturelles apprécie, à sa juste valeur, la clarté avec laquelle le Ministre de l’EPSP a répondu à la requête du Directeur de Cabinet. Il propose que le Cabinet demande au Ministre de lui transmettre la teneur des mesures qui seront prises à la suite des travaux de l’équipe constituée. Réserver copie au Premier Ministre.

Le document de stratégie de développement de l’enseignement primaire, secondaire et professionnel, annoncé en annexe n’y est pas.

En annexe projet de lettre au Ministre.

Haute considération.

**Léonard MASU-GA – RUGAMIKA**

Min. : Cons. Faustin NSAKA LUPUMGU

Saisie  : Mlle Nicole MANOKA

**Visa  : DIRCABA I**

**PROJET**

N/Réf : CAB/PR/CPCSC/ /RK/NM/2010

***Transmis copie pour information à :***

* *Son Excellence Monsieur le Premier Ministre*

***(Avec l’expression de ma haute considération)***

* *Madame le Directeur de Cabinet Adjoint Chargé des Questions Politiques, Administratives et Juridiques.*
* *Monsieur le Conseiller Principal au Collège Chargé des Questions Sociales et Culturelles.*

***(Tous) à KINSHASA/GOMBE***

***A Monsieur le Ministre de***

***l’Enseignement Supérieur***

***et Universitaire.***

***à KINSHASA/GOMBE***

***Concerne : Gratuité de l’Enseignement Primaire.***

*Monsieur le Ministre,*

*Votre lettre référencée n° MINEPSP/CABMIN/0392/2010, du 14 juin 2010, dont l’objet figure en marge, m’est bien parvenue et je vos en remercie.*

*Le contenu de votre lettre a retenu toute mon attention et je vous félicite pour la clarté avec laquelle vous avez reproduit les principaux éléments de l’avancement de ce dossier.*

*Je vous saurais, toutefois, gré de bien vouloir me faire parvenir la teneur des mesures prises à l’issue des travaux de l’équipe d’experts que vous avez constituée à cet effet. L’objet étant de s’en tenir aux textes de la Constitution et les rendre effectifs sur le terrain.*

*Veuillez agréer,* ***Monsieur le Ministre****, à l’expression de ma parfaite considération.*

***Gustave BEYA SIKU***